



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 09 23 024

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Configuration des nouveaux ordinateurs des services municipaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

VU la décision n°20260922021 portant sur l'acquisition de 16 ordinateurs portables pour les services municipaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la configuration avancée de ce matériel (paramétrage des messageries, installation des applications spécifiques, intégration au réseau et aux outils municipaux, etc.) avant la mise à disposition aux agents ;

CONSIDÉRANT que la société CIDEM est le prestataire attitré (sous contrat) de la commune pour les installations et le support informatiques, qu'elle dispose de la connaissance du parc et des environnements logiciels municipaux, et qu'elle est seule en mesure d'assurer, dans des conditions optimales de compatibilité, de sécurité et de délais, la configuration de ces nouveaux équipements ;

VU le devis ci-après :

	Prix HT
CIDEM	6 197,50 €

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre du prestataire CIDEM pour un montant de 6 197,50 € HT relative à la configuration avancée de 16 ordinateurs.

Fait à Ornex, le 23 septembre 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 25 septembre 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision